

# Prévention Santé

Espace Santé : l'établissement offre une gamme de services pour répondre aux besoins des étudiants

## Infirmier

---

Ce service est ouvert à tous les étudiants de l'ICP et propose :

- un accueil,
- une écoute, des conseils en santé et orientation,
- des soins divers, lors de malaises ou d'urgences,
- une salle de repos,
- un suivi des étudiants en situation de **handicap**
- des actions de prévention santé (notamment une formation aux "premiers secours" - certificat PSC1 en partenariat avec l'**UGSEL IdF**).

Il met en place et coordonne également des campagnes de prévention Santé avec des partenaires extérieurs.

### Horaires d'ouverture :

- lundi au jeudi : 09h00-13h00 ; 14h00-17h00

*En cas d'absence de l'infirmier, s'adresser à l'accueil au 01 44 39 52 00 ou consulter la liste ci-jointe des centres de santé médicaux et dentaires proches de l'ICP.*

**Contact : 01 70 64 29 87 -*Courriel***

*« Le secret professionnel s'impose à tout infirmier ou infirmière et à tout étudiant infirmier dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris. » (Décret 2004-802 2004-07-29 art. 5 A JORF 8 août 2004)*

## Point d'écoute

---

**Espace d'écoute et d'accueil psychologique, fruit d'un partenariat de l'Ecole de Psychologues Praticiens et de l'ICP.**

- Accompagnement psychologique : se libérer par la parole des petits et grands tracas du quotidien

- Orientation psychologique : se connaître pour mieux choisir.

Les consultations sont gratuites pour les étudiants de l'ICP.

Sur rendez-vous du mercredi au vendredi, de 10h à 17h. **Pour plus d'informations**

Contact : 01 70 64 29 83 - [Courriel](#)

> [Consultez la page dédiée](#)

## Info - Handicap

**Dans le cadre de notre politique d'inclusion, nous vous proposons de vous accompagner tout au long de votre scolarité. De manière à prévoir les aménagements nécessaires, tout étudiant ou futur étudiant en situation de handicap doit se signaler dès sa demande d'inscription auprès :**

- du référent handicap ou du secrétariat de la faculté ou de l'organisme concerné,
- de l'Infirmier,
- du Secrétariat Universitaire.

> [Consultez la page dédiée](#)

## Zoom sur

Où se soigner quand on est étudiant de l'ICP ? Un document récapitulatif à télécharger : [Se soigner à Paris](#)